



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 02 février 2021

Date d'affichage : 02 février 2021

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 00

Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le deux février à 20h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Anne-Hélène MATHIEU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration : Néant

Absents :

- Madame Sylvie PEGOURIE,
- Monsieur Yohan BARTHEL

Secrétaire de séance :

- Monsieur Eric MERLINO a été élu.

La séance est ouverte à 20h15

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Eric MERLINO accepte cette fonction et, est désigné à l'unanimité par le Conseil.

Ouverture de la séance par l'intervention de Monsieur Monnier Vice-président et M. Bourdeau Directeur des services de la C.C.de la Dombes ainsi que Madame A. Richard concernant la redevance incitative + présence sacs noirs sur les trottoirs de la commune.

Remarques : Madame Martine Marcuccilli

- N'a pas téléphoné à la préfecture pour la mission CSPS mais a seulement signalé que cela avait été décidé à trois. Elle a seulement contacté la préfecture pour avoir des informations sur le huis clos.
- Concernant la lettre de Monsieur Patrick Breuillaud, Martine Marcuccilli n'a pas demandé que le courrier soit annexé au PV c'est Monsieur Patrick Breuillaud qui en a fait la demande
- Concernant le kiosque de denrées alimentaires, si la boulangère n'était pas la sœur de Mme Allouche, est-ce que la précipitation de déplacer ce kiosque serait la même ?
- Si le kiosque gêne à cet emplacement, y a-t-il possibilité d'inverser l'entrée et la sortie de la boulangerie ?

Remarques : Monsieur Thierry Dussauge

Monsieur Thierry Dussauge confirme les remarques de Madame Martine Marcuccilli (remarques 1 & 2)

- Rappelle que Monsieur Patrick BREUILLAUD avait demandé que son courrier soit en annexe au compte-rendu.
- A demandé que le jugement du tribunal administratif soit annexé au compte-rendu.
- A demandé le montant des honoraires de la défense utilisé par Monsieur le Maire dans le litige ci-dessus.

Concernant le déplacement du kiosque :

- Pose la question de savoir si un riverain avait appelé la mairie car ce dernier ne serait pas content que ce kiosque soit reculé plus proche de son habitation. (M. Le Maire a contacté le riverain et celui-ci ne s'oppose pas au déplacement du kiosque)
- Pense que ce choix est trop précipité, peut-être aurait-il fallu penser à tout ceci avant la pose du kiosque à cet endroit.

Remarques : Madame Martine Duret

Concernant le déplacement du kiosque :

Confirme avoir demandé, comme d'autres élus, que cela soit fait rapidement pour le bon fonctionnement du commerce.

Remarques : Monsieur Eric MERLINO

Concernant le déplacement du kiosque :

Lors du dernier conseil, il avait été indiqué une intervention rapide pour le déplacement du kiosque et sur le compte-rendu il est noté « envisagé ». Ce n'est pas pareil. Il faut être précis dans les termes & dates pour ce sujet ou d'autres. La sémantique est importante.

Remarques : Madame Martine Marcuccilli et Monsieur Thierry Dussauge

Les remarques et commentaires de « l'opposition » ne sont pas toujours repris sur les compte-rendu contrairement aux commentaires de la liste majoritaire.

Monsieur le Maire donne réponses aux différentes questions et/ou remarques.

Monsieur Le maire lit au conseil la définition d'un compte rendu

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 00 voix contre et 02 abstentions (Madame Martine MARCUCCILI et Monsieur Thierry DUSSAUGE) d'approuver le compte-rendu du 12 janvier 2021.

2. Etude préalable à l'épandage des boues

Monsieur le Maire fait lecture du délibéré - Coût prévisionnel 3400.00€ HT soit 3740.00€ TTC.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 00 voix contre et 02 abstentions (Madame Martine MARCUCCILI et Monsieur Thierry DUSSAUGE) d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec la chambre d'agriculture de l'Ain.

3. Ratification acte notarié AJIMMO

Tous les documents nécessaires ont été transmis aux conseillers. M Monsieur Le maire demande aux élus si tout le monde voit l'intérêt de cette acquisition. <= OK

Lecture de M. le Maire de la délibération pour l'acquisition de la parcelle section A N° 860 surface ~ 110 m2 pour un coût de 8800.00€, frais de notaire à la charge de la mairie (acquéreur). Somme déjà budgétée (à 100€ près 8 700€) ainsi que les frais de notaire.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 09 voix pour, 02 voix contre (Madame Martine MARCUCCILI et Monsieur Thierry DUSSAUGE) et 02 abstentions (Madame Anne-Hélène MATHIEU et Monsieur Eric MERLINO) d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte authentique de cession.

4. Remplacement de Monsieur Patrick BREUILLAUD à la commission contrôle des listes électorales

Monsieur Eric MERLINO se propose de remplacer Monsieur Patrick BREUILLAUD.

5. Remplacement de Monsieur Patrick BREUILLAUD à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame Anne-Hélène MATHIEU se propose de remplacer Monsieur Patrick BREUILLAUD.
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la candidature de Madame Anne-Hélène MATHIEU.

6. Informations au conseil

Monsieur le Maire :

Information du rapport de SATESE concernant le fonctionnement de la station d'épuration. Réunion prévue le vendredi 05 février démarrage de l'étude du schéma directeur d'assainissement. (Conclusion : les performances épuratoires de cette station sont très correctes).

Lecture d'une lettre de M. & Mme VEAUX (sujet Démission de Patrick Breuillaud). Réponse de prise en compte du courrier sera faite par M. Le maire.

A téléphoné au SIEA, concernant le pré Royal et les Tamaris sur le souci du changement des ampoules par des leds au Pré Royal. Aucune réponse des responsables du SIEA. Va demander à ces derniers de venir s'expliquer à un prochain CM. Doivent répondre dans la semaine.

Arrivée des jeux à l'école mi-février

La consultation des entreprises 2^{ème} tranche de travaux de l'école sera engagée fin février.

Traces de peintures retrouvées dans les eaux pluviales entre le pré Royal et les Tamaris (deuxième fois). Une information sera faite aux habitants mitoyens. Dernière information avant dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

Madame Françoise RASTOLL.

Loyers des commerces :

Boulangerie : 487€ ; Epicerie : 446€ ; Salon de coiffure : 450€ - Cabinet d'ingénierie : 380€

Indemnités brutes des élus :

Maire : Montant maximum à prétendre : 2006.93 Montant ancien mandat : 1250.71€ Montant actuel : 1150.10€

Adjoint : Montant maximum à prétendre : 770.10€ Montant ancien mandat : 446.11€ Montant actuel : 395.94€

Madame Annie CALAMARD

Demande à Monsieur Mourad RAMAHNI si tous les lundis matins un planning est fait pour les tâches à effectuer pendant la semaine et si en fin de cette dernière une vérification est faite. Réponse : Monsieur Mourad RAMAHNI oui seul ou avec les agents.

Demande si le fleurissement de la commune est toujours envisagé.

Propose de demander de l'aide aux habitants volontaires de St Marcel pour le fleurissement du village.

Madame Patricia ALLOUCHE informe qu'une prochaine commission fleurissement sera organisée

Prévoit une haie arbustive devant le mur du nouveau cimetière avec si possible des dons de rejets dont les administrés souhaitent se séparer

Monsieur Ludovic LAFARGE :

Fera une annonce sur le site de la mairie + panneau pocket pour demander aux habitants des volontaires pour le fleurissement

Fera une annonce sur le site de la mairie + panneau pocket pour le petit jardin communautaire fait par Nadège.

Amélioration du site

Projet informatique à l'école en cours d'étude avec les enseignants, (Subvention de l'Etat)

Madame Martine MARCUCCILLI :

Recrudescence des voitures incendiées à Ambérieux en Dombes depuis l'extinction des feux dans le village

Monsieur Mourad RAHMANI :

Devis éclairage du stade : l'entreprise Balthazard ne peut pas concurrencer RSE, 2 autres devis en cours à ce jour.

Levée de séance à 22h27

Le Maire,

Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,

Eric MERLINO



